

Direction : Social Santé Solidarité Logement

Social, Solidarité, santé, logement

REF : SOCIAL2006005

OBJET : Avenant n°1 à la convention entre la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse et la Ville d'Aubervilliers relative à la convention de paiement d'une subvention de défraiement dans le cadre de l'évaluation globale des besoins.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu la convention relative à la fonction d'évaluation et d'organisation du plan d'actions personnalisé signé le 20 octobre 2005,

Vu la délibération du Conseil d'Administration de la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse (CNAV) en date du 1^{er} décembre 2004,

Vu la convention de paiement d'une subvention de défraiement dans le cadre de l'évaluation globale des besoins signée le 10 novembre 2005,

Vu le projet d'avenant n°1 à la convention de paiement d'une subvention de défraiement dans le cadre de l'évaluation globale des besoins.

A l'unanimité.

DELIBERE :

Article unique :

Autorise le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention avec la CNAV relative au paiement d'une subvention de défraiement dans le cadre de l'évaluation globale des besoins de 18 000€.

Le Maire